



AVIS DE DÉSIGNATION

Entrée en fonction au 1^{er} juillet 2026 (année scolaire 2026-2027)¹

MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

Conformément au [Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires](#), avis est donné à chaque membre du personnel enseignant, du personnel professionnel non enseignant, du personnel de soutien, directeur d'établissement d'enseignement et personnel d'encadrement, pour la désignation de cinq membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN).

Peut se porter candidat :

- Le membre du personnel enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du CSSRN;
- Le membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du CSSRN;
- Le membre du personnel de soutien siégeant à ce titre ou à titre de membre du personnel affecté à des services de garde, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du CSSRN;
- Un directeur d'établissement d'enseignement du CSSRN;
- Le membre du personnel d'encadrement du CSSRN.

Le candidat doit posséder les qualités et conditions requises.

La direction générale détermine les modalités de désignation. Les modalités ne peuvent avoir pour objet l'ajout de qualités ou de conditions personnelles en sus de celles prévues au *Règlement*.

Chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres de sa catégorie **au plus tard le 1^{er} juin** de l'année scolaire en cours.

Pour se porter candidate, la personne doit transmettre le formulaire de mise en candidature joint au présent avis à la direction générale, **au plus tard le 1^{er} mai** de l'année scolaire en cours.

Postes ouverts aux candidatures

- ☐ membre du **personnel professionnel non enseignant** (fin de mandat; mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029)
- ☐ membre du **personnel de soutien** (poste vacant; poursuite d'un mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2028)
- ☐ membre **direction d'établissement d'enseignement** (fin de mandat; mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029)
- ☐ membre du **personnel d'encadrement** (fin de mandat; mandat de trois ans se terminant le 30 juin 2029)

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

Qualités et conditions requises

- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires* visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

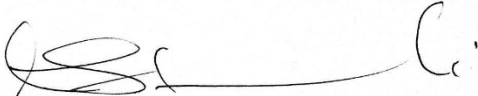
Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Web (cssrn.gouv.qc.ca) ou veuillez communiquer auprès de M. Stéphane Morissette, secrétaire général, par courriel : secgen@cssrn.gouv.qc.ca ou au numéro de téléphone 819 762-8161, poste 1210.

Nous devons recevoir votre candidature au plus tard **à 16 h le vendredi 1^{er} mai 2026** par courriel à dgcssrn@cssrn.gouv.qc.ca ou par la poste à :

Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
a/s Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale
70, rue des Oblats Est, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser au Secrétariat général auprès de M. Stéphane Morissette, secrétaire général, au 819 762-8161, poste 1210 ou par courriel : secgen@cssrn.gouv.qc.ca



Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale

13 avril 2026

Date